



Assemblée Générale - 12 mai 2017 chez



Compte-rendu de la 7^o Assemblée Générale ARA 21

11 mai 2017

17h00 à 20h20

L'Assemblée Générale de ARA 21 et de son réseau Actipole 21 est l'occasion d'aborder ensemble des sujets de travail en commun. Cette rencontre annuelle a été placée sous le signe des tiers-lieux, tels de nouveaux espaces pour les entreprises et pour les salariés.

La rencontre a débuté par un accueil de **Pierre Bouchet, associé fondateur de Génie des lieux**, qui nous recevait chez **Expérimentation Bureaulib**, 28 rue Desaix, 75105 Paris. Ce tout récent espace est investi dans le cadre d'un programme de recherche pour permettre aux entreprises d'expérimenter le travail nomade et collaboratif. Il permet aux entreprises de mieux projeter l'aménagement de leurs espaces et de leurs fournir de nouveaux services.

Le **Président d'ARA21, Christian Ollivry** a ensuite introduit la table ronde, en commençant par remercier toutes les personnes de **Génie des lieux** et de **BureauLib** pour leur accueil chaleureux, puis en posant le sujet qui nous rassemblait :

LES TIERS-LIEUX : DE NOUVEAUX ESPACES DE TRAVAIL POUR LES SALARIES ?

Christian Ollivry fait un tour du monde des espaces de coworking en exposant combien ce marché bouge et en insistant sur le fait que les professionnels ont besoin de services professionnels. C'est pour répondre à ce besoin et pour attirer les salariés d'entreprises que le **Label C3** a été créé par des précurseurs français de ce marché. 36 espaces sont labellisés en France à ce jour dont deux nouveaux.

Expérimentation BureauLib et l'espace **IT77 de Coulommiers**, ont reçu officiellement leur labellisation C3 à l'occasion de la rencontre.

La Table Ronde était animée par **Félix Traoré, doctorant en sociologie**, avec la participation de **LBMG-Worklabs, Diginove Consulting, Solutions By Steelcase, Multiburo-Le Spot** à partir de la problématique posée ci-dessous :

Le travail dans les tiers-lieux s'est rapidement imposé comme une solution économique et conviviale pour les indépendants. À quelles conditions ces espaces peuvent-ils répondre aux attentes des entreprises et de leurs salariés ?

Et 3 questions débattues :





par



Assemblée Générale - 12 mai 2017 chez



- *Comment les tiers-lieux participent-ils à l'innovation dans l'entreprise et contribuent-ils au bien-être ?*
- *Quels gains peut-on attendre de l'utilisation des tiers-lieux ?*
- *Quels types de tiers-lieux vont le mieux répondre aux évolutions ?*



Synthèse des principaux échanges autour de ces questions.

L'évolution des besoins des entreprises

L'aménagement des lieux et les nouvelles pratiques de travail échappent de plus en plus aux RH. Les grands comptes, et notamment la direction innovation et marketing, se tournent vers des lieux et des pratiques innovantes. Les sollicitations augmentent.

Avec le développement du nomadisme, plus que jamais il devient important d'être en contact avec le reste de l'entreprise. Cependant, le travail nomade nécessite un accompagnement.

Pour aider les entreprises, rien de tels que des espaces d'expérimentations.

Ils permettent aux équipes de regarder comment on peut répondre à différents besoins.

Ces nouveaux espaces incitent à faire changer les habitudes des personnes, par le bon sens, l'expérimentation, le bouche à oreille. Rien n'y est imposé. Rien, non plus, qui ne puisse infantiliser les salariés. Tout est basé sur la **confiance** et **l'expérience utilisateur**.





Assemblée Générale - 12 mai 2017 chez



Les apports des tiers-lieux pour les entreprises et les salariés

Les tiers-lieux sont des lieux privilégiés de rencontres, notamment dans les espaces de restauration et espace café.

L'aménagement est clairement un outil essentiel qui va influencer la qualité du travail.

Le mode projet est un mode déterminant dans l'aménagement des lieux.

Les salariés qui travaillent en coworking sont en majorité passés par le télétravail au domicile. Ils s'inscrivent telle une continuité logique pour rompre l'isolement et répondre à de nouveaux besoins. Une pratique de maturité qui s'inscrit durablement : les salariés qui ont goûté au télétravail et au coworking n'accepteront pas chez un autre employeur de ne pas y avoir recours. Et les employeurs doivent comprendre que le télétravail à domicile n'est qu'une solution de pis aller, qu'ils ne doivent plus considérer comme bonne pour leurs salariés, même si en première analyse, elle peut leur paraître plus économique

Le coworking a réussi sa percée et s'invite dans l'entreprise

Quand Le « corporate » pousse vers de nouveaux équipements, le coworking pousse le bien-être et de nouvelles façons de travailler.

Les codes du coworking entrent depuis deux ans surtout dans le monde l'entreprise. Les plateaux deviennent des hubs animés et génèrent des liens. De nouveaux aménagements sont opérés pour recréer des lieux de rencontres et de travail collaboratif.

Les adaptations des tiers-lieux pour répondre au besoin des entreprises et de salariés

Le label C3 est un outil d'identification et de qualité pour les salariés et les entreprises.

Les entreprises ont en effet besoin d'une meilleure visibilité des services et des raisons qui vont motiver les salariés à se déplacer dans les tiers-lieux.

L'attractivité du lieu est très importante, les salariés ont besoin de s'y retrouver.

Parmi les services basiques, la possibilité de téléphoner et de s'isoler avec des visiteurs sont des adaptations indispensables pour les salariés (et bien sûr les indépendants) des entreprises.

Les lieux qui ont du succès sont ceux qui arrivent à compiler différents usages, ceux qui ont une forte capacité à s'adapter aux différentes demandes. Ces espaces mixent l'utilisation d'un même espace en fonction des besoins des clients, une flexibilité à toute épreuve.

Les tiers-lieux qui feront la différence demain, ne sont pas ceux qui se transformeront en centres d'affaires, mais bien ceux qui innovent et conduisent vers un travailler autrement au service de ses usagers et des entreprises qu'ils représentent.

La table ronde clôturée, trois acteurs se sont présentés :





par



Assemblée Générale - 12 mai 2017 chez



- **Now Coworking**, ses lieux design et de services implantés à Rouen et Lyon et ses fondateurs portés par des valeurs humaines et communautaires.
- **Le 50 Coworking**, 1^{er} espace en IDF implanté en pleine campagne. Sa fondatrice, Blandine Cain, a exposé son offre d'accompagnement et de formation à destination de porteurs de nouveaux-lieux.
- Les solutions de gestion **Cowork.io**, pensées pour faciliter la gestion administrative d'un tiers-lieux et l'animation de sa communauté.

L'ensemble des participants a été invité à partager un moment de convivialité autour d'un buffet offert par Génie des lieux de lieux. Des visites de l'espace et de ces différents aménagements ont été organisées tout au long de la rencontre.

